

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Jocelyne POITEVIN, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.

Pouvoirs : André GUILLEMOT, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jean-Loup THIVET
Béatrice QUEFFELEC, pouvoirs à Ludovic QUELENNEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusé : Yves TYMEN

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DÉLIBÉRATION N° DAG-26-05-04

OBJET : Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts de Douarnenez communauté ;

Vu l'adhésion de Douarnenez communauté dans divers organismes extérieurs ;

Le conseil communautaire doit procéder à la désignation des délégués aux organismes extérieurs au scrutin secret ou s'il le souhaite, à l'unanimité des suffrages exprimés, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **RENONCER**, à l'unanimité des suffrages exprimés, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.5211-7 du CGCT,
- **APPROUVER** la désignation d'élus dans les divers organismes extérieurs comme annexé.

Fait et délibéré le 27 mai 2026.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**

**Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC**

